

Parution le samedi 8 juin 2024

**Cahier de l'Iroise n° 242**

« **Corsaires & Armateurs** »

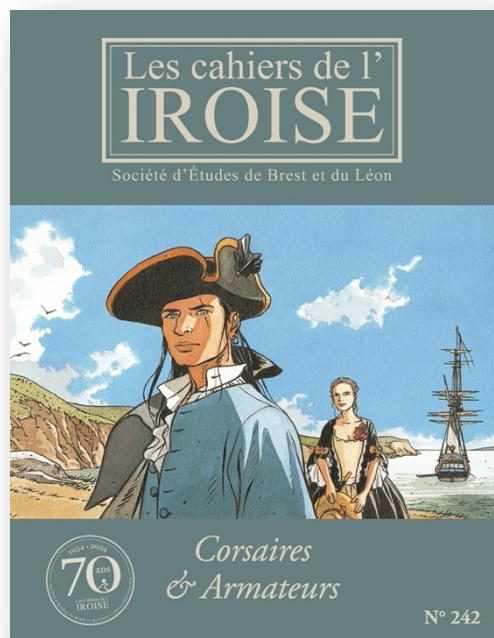
Présentation le samedi 8 juin 2024 à 11h30 à l'auditorium des Capucins dans le cadre de la journée commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Société d'Études de Brest et du Léon, éditrice depuis 1954 des Cahiers de l'Iroise.

### ÉDITORIAL (extrait)

Ce numéro du 70<sup>e</sup> anniversaire de notre société renoue avec deux thématiques chères aux Cahiers de l'Iroise : celle du Brest d'avant-guerre et celle du lien entre Brest et la mer. Il s'attache aux hommes, Corsaires et Armateurs. La différence entre *pirate* et *corsaire* est connue. Le premier, homme sans aveu qui, par lucre et vision libertaire – marginal dans une société juridiquement inégalitaire –, s'autorise à s'emparer de toute cargaison à sa portée. Son navire, à l'équipage multinational, attaque même les voiles de sa nation. Pris, ce gibier de potence est pendu. Le corsaire lui est titulaire d'un titre de son gouvernement (lettre de marque ou commission en course, commission en guerre et marchandises) l'autorisant à « courir sus » aux navires ennemis en représailles. Il l'épargnera en cas de capture. Marins du commerce, voire de la pêche, changent d'activité en temps de guerre. Leurs capitaines peuvent atteindre à la célébrité qu'ils soient fictifs (Yann de Kermeur) ou héroïques (Trouin, Jary ou Le Turc). Aujourd'hui, les deux termes de notre sujet sont parfaitement identifiés. L'*armateur* est celui qui pourvoie un navire pour une campagne, lui fournissant équipage, vivre et matériels, l'*armant* selon le lexique maritime. Il n'est pas obligatoirement le propriétaire du navire qu'il peut louer. Avant 1856 et son interdiction au Congrès de Paris par la plupart des Puissances européennes, le *corsaire* est clairement défini comme un marchand autorisé à s'emparer d'unités ennemies...

Olivier CORRE

Rédacteur en chef du Cahier de l'Iroise n° 242



© Patrice Pellerin 2024



### CONTACTS & INFOS

[societe.etudes29@gmail.com](mailto:societe.etudes29@gmail.com)

Numéro en vente 25 € à la **Librairie Dialogues**

et chez **Brest Philatélie** (18, rue de Lyon)

32 € (port compris) sur [cahiersdeliroise.org](http://cahiersdeliroise.org)

### SOMMAIRE

Avant-propos	70 <sup>e</sup> anniversaire de la Société d'Études de Brest et du Léon
Olivier CORRE	Éditorial – Corsaires & Armateurs
Brieg HASLÉ-LE GALL	<i>Ar Sparfell</i> , le corsaire brestois de Patrice Pellerin
Antoine RIVAULT	Les corsaires brestois au temps du siège de La Rochelle – 1627-1628
Jean-Yves NERZIC	René Trouin, dit Duguay-Trouin, armateur malouin, corsaire brestois
Jean-Yves GUENGANT	L'expédition du « <i>Forty-Five</i> » – Bretagne-Écosse, 1745
Hugues COURANT	Une histoire de corsaires
Jean-Pierre THOMIN	Landerneau et la guerre de course au XVIII <sup>e</sup> siècle
Dominique DERRIEN	« Les heureuses courses » de Jean-François Riou-Kerhallet (1746-1827)
Olivier CORRE	Corsaires zélandais à la pointe bretonne – 1781-1782
François OLIER	La mutinerie du HMS <i>Danae</i> devant Le Conquet le 14 mars 1800
Gilles CARDINAL	Mauvaises prises
Jean-Jacques GRALL	Un corsaire américain à Brest – 1813
Jean-Paul CHEVILLOTTE	Quand le caboteur le <i>Gaulois</i> se prend pour un corsaire
LE CHOIX DE LA RÉDACTION :	
Jean-Yves BESSELIÈRE	Brest, le dernier plan-relief – 1942
Annie VOLAND	Vente des biens du manoir de Keroual en 1690
et votre habituelle rubrique	VOIR ET LIRE

